

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

4 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

4 décembre 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 15

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 9 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

M. Jérôme BELFORT donne procuration à M. Franck BARRIER

Mme Nicole GUYON donne procuration à Mme Lydia DESBOIS

Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI donne à procuration à M. Fabien LECERF

M. Pascal JOUSSE

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Sylvie LE DRÉAU

3. Fixation du prix pour la vente de terrains et démarches administratives concernant ces terrains

Délibération DE03B-09122025

Afin de permettre la mise en vente des parties de la parcelle AC n°140 à M. PAPIN pour 421 m² et à M. CHALIGNÉ pour 258 m², il est nécessaire de prononcer la désaffectation du service public et de déclasser ces m² du domaine public communal, pour les parties que les riverains veulent acheter.

Considérant la volonté de M. et Mme Sébastien PAPIN demeurant 8 Cour du Jardin 72210 VOIVRES LES LE MANS d’acheter le bout de parcelle à l’origine cadastré AC n° 140 pour 421 m² en limite de leur terrain,

Considérant la volonté de M. et Mme Antoine CHALIGNÉ demeurant 1 Rue du Pont de 4 mètres 72210 VOIVRES LES LE MANS d’acheter le bout de parcelle à l’origine cadastré AC n° 140 pour 256 m² et 2ca rue de l’Orne Champenoise en limite de leur terrain,

Considérant le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ci-joint qui fixe les nouvelles limites séparatives communes comme détaillé dans le document d’arpentage effectué par le Cabinet GUILLERMINET.

Il convient de :

- **Constater la désaffectation à l'usage du public des parties vendues à M. et Mme PAPIN ainsi que des parties vendues à M. et Mme CHALIGNÉ selon le descriptif et le plan joint à cette délibération,**
- **Prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de la rue de l'Orne Champenoise pour 02 ca ainsi que d'une partie de la parcelle AC n° 140 pour 256 m² vendue à M. et Mme CHALIGNÉ et d'une partie de 421 m² vendue à M. et Mme PAPIN,**
- **Créer une nouvelle parcelle AC n° 164 pour 02ca issue de la division de la Rue du Pont de 4 mètres vendue à M. et Mme CHALIGNÉ,**
- **Créer une nouvelle parcelle AC n° 165 pour 02a 56ca issue de la division de la parcelle AC N° 140, vendue à M. et Mme CHALIGNÉ,**
- **Créer une nouvelle parcelle AC n° 166 pour 29a 76ca conservée par la commune de VOIVRES LES LE MANS**
- **Créer une nouvelle parcelle AC n° 167 pour 421 m² issue de la division de la parcelle AC N° 140 vendue à M. et Mme PAPIN,**
- **Créer une nouvelle parcelle AC n° 168 pour 07a 12ca, issue de la division de la parcelle AC n° 140 conservée par la commune de VOIVRES LES LE MANS**
- **Autoriser Mme le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffectation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à 10 voix pour, 4 abstentions et 0 contre.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 12 décembre 2025

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

